



Déclaration CFDT CHS de la DFPE du 29 novembre 2013

Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs,

Pour la **Cfdt** ce CHS est trop chargé, une fois encore la liste des points à l'ordre du jour est trop longue. Ce n'est pas la première fois que la **Cfdt** alerte la direction à ce sujet. C'est impossible dans cet état de choses de faire du dialogue social. La **Cfdt** ne peut se reconnaître dans cette instance.

Un travail de qualité, respectueux doit être l'objet de cette instance, et pour l'instant nous ne pouvons que constater le manque de respect vis-à-vis des organisations syndicales qui défont et refont leurs agendas, la **Cfdt** considère qu'une réelle maltraitance se met en place d'autant que cela impacte aussi les agents chargés de gérer le calendrier de réunions. N'oublions les difficultés à récupérer les documents concernant les instances et les diverses réunions qui sont monstrueuse charge de travail pour eux.

Pourquoi ne pas faire des CHS par demi-journée ? Ne mettons à l'ordre du jour que les points pour avis et obligatoires par les textes. Priorisons les actions. Les points pour informations peuvent être communiqués en amont, puisque qu'il y a déjà eu des discussions, que d'autres sont prévues. En tous cas, ce n'est que le reflet de ce que vivent les agents sur le terrain aujourd'hui.

Ce qu'il se passe dans les services centraux impacte directement les établissements donc forcément les organisations syndicales, et en dernier lieu le dialogue social.

Pour finir, la **Cfdt** alerte l'administration sur un point qui n'est pas à l'ordre du jour. Il aurait du pourtant y figurer tant les problèmes deviennent récurrents voire insolubles. En effet, la **Cfdt** s'étonne de ne pas voir figurer un point sur le dispositif emploi tremplin, car il s'agit bien de la santé et la sécurité au travail.

Nombre d'agents concernés vont se retrouver dans une situation extrêmement difficile. Le taux de réussite au test de sortie du dispositif baisse allègrement depuis un certain temps. De 98% il est passé à moins de 40%. 18 échecs cette année, pour certains agents c'est la deuxième fois. Ces taux catastrophiques d'échecs sont une vraie remise en question des tests pour la **Cfdt**. Pour exemple, les questions posées n'avaient rien à voir avec la préparation. Les agents ont eu l'interdiction de repartir avec les énoncés des questions ainsi que leur brouillon. Est-ce ainsi que l'on pratique en règle générale lors d'examen, concours, épreuves orales ? La **Cfdt** en doute ...

La **Cfdt** exige qu'un règlement intérieur soit mis en place pour la sortie comme pour l'entrée dans le dispositif avec une grille d'évaluation identique.

Enfin, pour certains agents auxiliaires de puériculture en échec, il a été décidé de les basculer dans le corps des ASSEM alors qu'ils ont été déclarés inaptes à leurs fonctions. Hors dans les écoles, les ASSEM prennent en charge les enfants à des moments de la journée. La **Cfdt** exige d'avoir une réponse à ce sujet.

Merci de votre attention.